



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2009-09-20 modifiant le Règlement
RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Installation**

L'article 5 du Règlement RV-2006-05-70 sur les compteurs d'eau est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, de l'année « 2010 » par « 2011 ».

Adopté le 22 décembre 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 31 DÉCEMBRE 2009